

Le news de l'économie

Challenge

www.challenges.fr

Travail p.20
Ce que ferait la droite

Guide

TOUS ENTREPRENEURS

p.44

Créer sa start-up

Les conseils pour réussir

Anne-Laure
Constanza,
fondatrice
d'Envie de fraise

La vérité sur... La folle croissance du crowdlending

En deux ans, les plateformes de prêts aux entreprises se sont multipliées. Alléchés par les rendements, les particuliers ont-ils bien mesuré les risques?

Les acteurs de la finance participative ont tremblé. Le 10 mai, ils apprenaient, sidérés, le départ de Renaud Laplanche, fondateur de FundingClub, la première plateforme américaine de prêts aux entreprises débauché par son conseil pour avoir violé plusieurs règles, notamment en matière de conflits d'intérêts. Ancien de HEC, champion de volley-ball, classé 165^e fortune française par *Forbes*, Renaud Laplanche était une icône pour les acteurs de l'investissement « par la foule ». « Ce fut une journée noire », soupire Cédric Teissier, le vice-président de l'association France Fintech.

Législation incitative
L'affaire FundingClub ne concerne pas les épargnants français. Mais elle suscite des doutes sur la robustesse de la filière. « Le crowdlending tel qu'il est pratiqué aujourd'hui est une bulle moûtée par des taux nuls. Il n'y a pas d'évaluation sérieuse du risque », attaque l'entrepreneur Alexandre Azoulay, qui vient de lancer Origin, un site destiné à financer les PME réalisant plus d'1 million d'euros de chiffre d'affaires. Depuis 2014, à la faveur d'une législation incitative, quatorze plateformes proposent aux particuliers de prêter en direct à des entreprises. En 2016, 263 projets de PME ont été financés pour 26 millions d'euros. Le rythme annuel de croissance de la collecte est de 200%, selon le site d'information Crowdfunding.fr.
Les épargnants, alléchés par des taux de rendement élevés, peuvent perdre leur chemise sur ces terres inconnues? « Le principal risque est le défaut des entreprises

auxquelles ils prêtent », juge Pascal M. Ce conseiller patrimonial parle en connaissance de cause. Enthousiasmé par l'essor des Petits Poucets cherchant à concurrencer les banques, il a investi dans une centaine de projets via cinq sites Internet. Et en un an, il a déjà connu trois incidents, dont un imputé à une PME nommée Natouch. Aux abonnés absents, la gérante de l'entreprise a mystérieusement cessé d'honorer les échéances de deux prêts totalisant 120 000 euros. « Ce qui m'a agacé, c'est le temps de réaction de Finsquare, qui a laissé passer des semaines avant de nous informer. Pour ma part, je m'attendais à des "incidents". Mais beaucoup de prêteurs n'ont aucune conscience des risques qu'ils encourrent. » De fait, si l'entreprise cesse de rembourser, le particulier n'a presque aucun recours. Certes, les mauvais payeurs peuvent être poursuivis en justice par la plateforme - Lendix, reprenneur de Finsquare, vient ainsi de lancer une procédure contre la gérante de Natouch.

touch. Mais les créances d'une entreprise en faillite ont de maigres chances d'être recouvrées.

Statistiques incomplètes

Les dégâts ont toutefois été limités par la législation, qui ne permet à une personne physique que d'investir 1 000 euros (2 000 euros à compter du 1^{er} octobre) par projet. Les sites doivent par ailleurs publier tous les trimestres leur taux de défaut. Mais ils ont tendance à calculer ce ratio à leur façon, ou à ne donner qu'une partie des indicateurs obligatoires, observe Mathieu George, fondateur de Crowdfunding.fr. Unlend, par exemple, ne prend en compte que les entreprises en liquidation, oubliant les autres cas (redressement judiciaire, recouvrement...). De plus, même complètes, les statistiques ne disent pas grand-chose. « Les sites n'ont qu'une année ou deux d'existence et ils distribuent des crédits qui peuvent s'étaler sur sept ans. Il est bien trop tôt pour que les chiffres soient significatifs », souligne Grégoire Dupont,

SECTEUR EN EXPANSION



SOURCE: COMPTON PARTICIPATION

LE TOP-4 EN FRANCE

- LENDIX**
21 millions d'euros d'encours (92 projets financés)
- UNILEND**
19 millions (250 projets)
- LENDOSPHERE**
6,9 millions (29 projets)
- CREDIT.FR**
1,9 million (45 projets)

SOURCE: ENTREPRENEUR

Vaste scandale en Chine

7,6 milliards de dollars. Madoff version chinoise. Ding Ning, le fondateur de 34 ans, a dû dire adieu à sa villa singapourienne estimée à plus de 18 millions de dollars et à sa vie de milliardaire. En décembre dernier, près d'1 million de particuliers découvriraient avoir été victimes d'une escroquerie géante, ayant englouti des derniers arriants contribuait à servir des intérêts aux premiers investisseurs, sur le modèle de la pyramide de Ponzi. Pour cachier les preuves, l'escroc chinois les avait littéralement enterrées : la police chinoise a découvert 1 200 livres de comptes enfouis à 6 mètres dans le sol. ■



secrétaire général de l'Orias, l'insistation qui délivre le statut officiel d'intermédiaire en financement participatif. Faut-il du coup s'en remettre aux soubres pronostiques d'Emmanuel De Sloover? Banquier et animateur d'un blog spécialisé, il estime le taux moyen de défaut à... 15%. Probablement un peu pessimiste. Car les acteurs du crowdlending ont mis en place une forme de tri des dossiers. Credit.fr exige, par exemple, des comptes certifiés par un tiers, commissaire aux comptes ou expert-comptable, et quatre années d'exercice. « Nous sommes convaincus que la différence se fera sur la capacité à retenir les bons dossiers », affirme son directeur général, Thomas de Bourayne.

Mais la plupart des business plans reposent sur un effet de taille. Pour devenir rentable, une plateforme doit générer 100 millions d'euros de volume de prêts par an, calculait à l'autonomie 2015 Nicolas Lesur, le fondateur d'Unilend. Le leader du secteur, Lendix, ne draine pour l'instant qu'un quart de ce montant...

Renau Laplanche, fondateur de FundingClub, lors de l'introduction de la société à la Bourse de New York, en décembre 2014.

Remboursements garantis
Les plateformes qui fermeront entraîneront-elles leur communauté de prêteurs dans leur chute? La encore, les dégâts devraient être limités. Les plateformes sont en effet adossées à des prestataires de paiement, eux-mêmes régulés, et tenus d'assurer les flux financiers des sites même s'ils défontent : concrètement, les remboursements des prêts seront donc honorés. LemonWay est ainsi devenu la véritable tour de contrôle du crowd-

dfunding, l'entreprise hébergeant les fonds et gérant les paiements de 200 plateformes en Europe. La société, dûment chaperonnée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et Tracfin, a intérêt à bien surveiller ses clients et les clients de ses clients. Dès qu'une arnaque se profile, il faut couper la branche pourrie. « Nous avons récemment fermé un site qui n'avait heureusement levé que 16 000 euros, confie Damien Guernomez, le fondateur de LemonWay. Notre équipe de contrôle a fait vite rendu compte que les projets étaient bidons. » A priori, le risque de se faire dupier par des escrocs en finançant des projets fantômes - à l'instar de 1 million d'épargnants chinois (lire ci-contre) -, est donc limité. Le principal danger qui menace cette jeune filière est le risque de réputation. Pour l'instant, les incidents ont été discrètement réglés, et la communication autour de ces start-up, censées concurrencer le crédit bancaire, reste positive. **Delphine Dechaux**